

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 8 Novembre 2018

P.V. N° 12

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : MM. Bernard BIAVA – Yvan MASSOLO - Albert ROBAA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modifications d'horaires*
- *Reports de rencontres*
- *Traitement des feuilles de match*

INFORMATION

- A l'attention des clubs U15 D3

Les matches de championnat du 14/10/2018 reportés au 18/11/2018 pour cause de Coupe du Var sont à nouveau remis au 16/12/2018 pour les clubs qualifiés en coupe du Var.

- **RAMATUELLE** demande l'engagement d'une équipe U15 D3.

La Commission donne son accord. Cette équipe jouera en U15 D3 Poule B à la place de VAL D'ISSOLE.

RAMATUELLE devra prendre contact avec les clubs adverses pour jouer les matches de retards

MODIFICATION D'HORAIRE

AS ST CYR : demande le report du match U17 D1 Poule A contre RACING FC du 11/11/2018 au 15/12/2018.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 15/12/2018.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U19 D1 : SANARY / SOLLIES FARLEDE du 11.11.18 (51686.1)

Amende financière de 16 € à imputer à SANARY.

Match U19 D2 Poule B : ST ZACHARIE / COGOLIN du 10.11.18 (51819.1)

Amende financière de 16 € à imputer à ST ZACHARIE.

Match U17 D3 Poule B : SC NANS / LA LONDE du 10.11.18 (54267.1)

Amende financière de 16 € à imputer à SC NANS.

Match U15 D3 Poule C : LE MUY / VIDAUBAN du 10.11.18 (54435.1)

Amende financière de 16 € à imputer à VIDAUBAN

MATCHS EN RETARD

A jouer le 14 Novembre 2018

U15 D1

FREJUS/St RAPHAEL 2 - STE MAXIME 1 du 09/09/2018 (51089.1)

A jouer le 17 novembre 2018

U15 D2 Poule C

CANNET DES MAURES 1 – RC LA BAIE du 30/09/2018 (51483.1)

U15 D3 Poule A

USAM 2 – St CYR 2 du 07/10/2018 (54352.1)

Poule B :

RAMATUELLE 2 / TOURVES 1 du 07/10/2018 (54484.1)

Poule C

COGOLIN - PUGET/ARGENS du 30/09/2018 (54411.1)

LOGUES 2 – SC DRAGUIGNAN 3 du 06/10/2018 (54420.1)

A jouer le 18 novembre 2018

U17 D2 Poule B

MAR VIVO 2 – RC LA BAIE 1 DU 16/09/2018 (51271.1)

U15 D3 Poule A

LE REVEST 1 ST MANDRIER 2 du 14/10/2018 (54356.1)

A jouer le 29 novembre 2018

U15 D2 Poule A

USAM 1 – SIX FOURS LE BRUSC FC 2 du 16/09/2018 (51338.1)

A jouer le 16 décembre 2018

U19 D2 Poule A

LE PRADET 2 – SIX FOURS LE BRUSC 2 du 11/11/2018 (51754.1)

A jouer le 23 décembre 2018 ou 06 janvier 2019 (impératif)

U19 D1

CARQUEIRANNE LA CRAU 2 – RAMATUELLE 1 du 07/10/2018 (51676.1)

SANARY – LA LONDE du 28/10/2018 (51662.1)

U19 D2 Poule A

OLLIOULES – BANDOL du 30/09/2018 (51725.1)

St CYR – LE PRADET 2 du 06/10/2018 (51734.1)

Poule B

ST ZACHARIE – ST MAXIMIN du 30/09/2018 (51793.1)
PAYS DE FAYENCE 1 – FLAYOSC du 30 09 2018 (51796.1)
LE PRADET 1 – PUGET S/ARGENS du 20/10/2018 (51804.1)

U15 D1

FREJUS/ST RAPHAEL 2 – FC LA SEYNE 1 du 23/09/2018 (51102.1)

U15 D2 Poule A

SIX FOURS LE BRUSC FC 2 – CLARET MONTETY 1 du 23/09/2018 (51345.01)
LA VALETTE 3 – USAM du 07.10.2018 (51353.1)
ELAN CAMPSOIS 1 – T.HOPITAL/PTT T. 1 du 16/09/2018 (51340.1)

A jouer le 10 février 2019

U19 D1

SANARY 1 – SOLLIES/FARLEDE 1 du 11/11/2018 (51686.1)
RAMATUELLE 1 – RACING FC TOULON 2 du 18/11/2018 (51694.1)

U19 D2 Poule A

ST CYR – CSC TOULON du 04/11/2018 (51746.1)

Poule B

ST MAXIMIN 1 – LE PRADET 1 du 04/11/2018 (51809.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée des 3 et 4/11/2018

U19 D1

LA SEYNE FC 1 – SC TOULON 3
LA LONDE SO 1 – CARQ/CRAU US 2

U19 D2 Poule A

T MOURILLON JS 1 – BANDOL US 1
LA CADIERE US 1 – PRADET US 2
SIXFOURS/BRUSC F 2 – GARDIA CLUB 1
St MANDRIER 1 – OLLIOULES US 1

Poule B

FLAYOSC OSC 1 – PUGET S/ARGENS 1

U17 D2 Poule A

GIENS AS 1 – PIVOTTE SER. 1

U15 D2 Poule C

PUGET S/ARGENS – CANNET

U15 D3 Poule C

FREJ/St RAPHAEL 4 – FC PUGETOIS 2
VIDAUBAN FC 1 – ESTEREL 1

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U19 D2 Poule A

LE PRADET US 2 – T. USAM du 21/10/2018

Poule B

COGOLIN SPC 1 – ROUGIERS SC 1 du 04/11/2018

U15 D3 Poule A

SIX FOURS/BRUSC 3 – St CYR 2 du 04/11/2018

Poule C

LORGUES Et. S 2 – ROQUEBRUNE CA 2 du 03/11/2018

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Journée du 21.10.2018

3^{ème} parution

U19 D2 Poule A

LE PRADET / USAM

Prochaine réunion

Jeudi 15 Novembre 2018

Le Président : Guy BOUCHON

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS